

 À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026



UN SERVICE PRIORITAIRE POUR GAGNER DU TEMPS

La Demande de Traitement Rapide (DTR) vous permet d'obtenir une **réponse** dans un **délai réduit**.

Ce service implique une priorité de traitement de votre dossier.

 Une DTR peut être ajoutée à votre DIA à n'importe quel moment et ce, sans faire repartir le délai de 2 mois.

■ DÉLAIS ET TARIFS – CODES NOTAIRES

Délai de réponse	Code Notaires	Tarif TTC
 Réponse sous 5 jours	04	500,00 €
 Réponse sous 10 jours	01	200,00 €
 Réponse sous 15 jours	02	150,00 €
 Réponse sous 30 jours	03	110,00 €

 Merci de préciser le code correspondant au délai souhaité dans votre notification.



CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

Pour permettre le traitement prioritaire de votre demande, la DIA doit impérativement être complète lors de sa transmission.

Les éléments suivants sont notamment requis :

- ✓ Notification transmise par voie dématérialisée
- ✓ Document d'arpentage lorsqu'une division parcellaire est envisagée
- ✓ Zonage d'urbanisme (PLU / Carte communale / RNU...) renseigné
- ✓ Justificatif de l'exemption lorsque celle-ci est invoquée

 Toute notification incomplète fera l'objet d'un traitement différé.



NATURE DE LA PRESTATION

La DTR constitue une **prestation de priorité de traitement**.

Elle permet à la SAFER de traiter votre dossier dans un délai réduit, sous réserve :

- ✓ de la complétude du dossier,
- ✓ de la complexité de l'opération,
- ✓ de la faisabilité du traitement dans le délai sollicité.



La DTR ne constitue ni une garantie de réponse favorable, ni un accord de la SAFER sur l'opération envisagée.



FACTURATION

Les Demandes de Traitement Rapide sont sollicitées par les études notariales.

En conséquence :

- ✓ les factures sont établies **au nom de l'étude demanderesse**,
- ✓ elles sont exigibles dès leur émission,
- ✓ elles doivent être **réglées directement à l'étude notariale**.

 Le règlement de la facture à la SAFER est indépendant de la relation financière entre l'étude et son client.

Cette disposition vise à simplifier la gestion administrative et comptable de la prestation.

VOS CONTACTS



CORSE-DU-SUD

 220 Stretta di Micheli Agnuli Supranu
Balio Faroni – 20167 AFA
 **04 95 20 45 21**
 service2a@safer-corse.com

HAUTE-CORSE

 Route du Stade – Lieu-dit Petraolo
20215 VESCOVATO
 **04 95 32 36 24**
 service2b@safer-corse.com

